



ENTREPRISES

Le sucrier Cristal Union double sa rentabilité et accélère sa mue verte

AGRICULTURE

Le deuxième sucrier français a enregistré des résultats record sur l'exercice 2022-2023.

Marie-Josée Cougard

Chez Cristal Union, « on voit l'avenir en rose ». « Jamais en douze ans, les prix mondiaux n'avaient atteint un tel niveau », s'est réjoui Stan Bouchard, le directeur adjoint du deuxième sucrier européen. Les cours ont été boostés en 2022 par un déficit de production de 5 millions de tonnes dans le monde, qui promet de se poursuivre à hauteur de « plusieurs millions de tonnes sur la prochaine campagne », selon Olivier de Bohan, le président de Cristal Union.

En Europe, où les surfaces ont beaucoup reculé, les planteurs ayant opté pour d'autres cultures que la betterave, le déficit de production a été encore plus fort. Les prix, qui avaient plongé à 300 euros au plus bas de la crise, sont montés à 800 euros la tonne.

Dette en chute libre

Le marché du bioéthanol en France est « toujours en croissance ». L'E85 représente désormais 7 % de la consommation d'essence hexagonale. Il est délivré par 40 % des stations-service. L'alcool rectifié vendu à l'industrie des spiritueux, de la parfumerie et de la cosmétique a bénéficié d'une année 2022 particulièrement « porteuse ». Ethanol et alcool rectifié contribuent pour 27 % au chiffre d'affaires de Cristal Union. Le sucre pour un peu plus de la moitié (52 %). Tous ces facteurs expliquent une hausse exceptionnelle (30 %) du chiffre d'affaires du groupe coopératif sur l'exercice 2022-2023, clos le

31 janvier. Il s'est établi à 2,3 milliards d'euros, tandis que l'Ebitda a bondi de 40 %, à 289 millions d'euros, et le résultat net à 179 millions d'euros, soit une progression de 85 %. La dette nette a été abaissée de 30 %, à 272 millions d'euros, pour ne plus représenter que 24 % des capitaux propres.

Cristal Union, qui a subi comme l'ensemble des secteurs industriels une envolée des prix du gaz, a systématiquement augmenté les tarifs de ses clients. « La sauvegarde de nos marges a été notre obsession », a précisé Xavier Astolfi, le directeur général. Il nous fallait absolument fidéliser nos planteurs, afin de sécuriser nos approvisionnements ». Ce qui a conduit Cristal Union à augmenter de 50 %, à 43,4 euros la tonne la rémunération des producteurs de betteraves et à s'engager très tôt sur un prix pour éviter l'hémorragie de planteurs. Le groupe dit avoir limité à 3 % la baisse des surfaces de ses coopérateurs alors qu'elles ont reculé de 6 % en France. Dans certains groupes, comme Tereos, le recul a atteint 10 %.

Autant de facteurs qui ont permis à Cristal Union d'accélérer le verdissement de son activité industrielle. Le groupe a accéléré la décarbonation de ses sites, « une grosse demande des clients du luxe notamment », selon Xavier Astolfi. Le sucrier travaille également à la réduction de ses prélèvements en eau. « En 2030, on ne prélèvera plus un seul mètre cube d'eau sur la ressource naturelle », selon Xavier

Astolfi. Cinq des 13 sites de production du groupe sont déjà autonomes en eau (grâce notamment à l'utilisation de l'eau des betteraves, dont c'est 75 % de la composition).

Grâce au recours à la biomasse et à l'installation de chaudières alimentées par les déchets des betteraves, Cristal Union aura diminué de 35 % ses émissions de carbone en 2030 par rapport à 2015. Le groupe vise « l'autonomie énergétique. Grâce aux pulpes de betterave, on pourra se passer de l'énergie fossile », a insisté Olivier de Bohan. « Nous serons les premiers à avoir une sucrerie entièrement autonome en 2030 avec l'unité d'Arcis-sur-Aube. Nous généraliserons ce mode de fonctionnement à l'ensemble de nos sites industriels d'ici à 2050 ».

S'agissant des néonicotinoïdes, ces insecticides interdits depuis peu, Olivier de Bohan a estimé que le secteur allait passer « deux ou trois ans difficiles » en raison du risque de jaunisse, mais qu'à compter de 2026, il pourrait compter sur de nouvelles variétés résistantes à cette maladie et aussi productives. ■

Le groupe travaille notamment à la réduction de ses prélèvements en eau.

